



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

conditions de séjour

Question écrite n° 30963

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'accueil des talents étrangers en France. Selon le dernier rapport de l'Inspection générale des finances d'avril 2013, la place de la France dans la compétition internationale est aujourd'hui menacée et son attractivité est en baisse. Un accompagnement dynamique des talents étrangers venant en France est donc nécessaire. C'est pourquoi le rapport propose de créer un guichet unique d'accueil administratif, confié à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) dans le cadre du renouvellement de son contrat d'objectifs et de moyens. La mission préconise en outre de confier à l'OFII la charge de créer un livret d'accueil des « publics attractivité » comportant l'ensemble des informations nécessaires à une installation réussie en France. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Dans le cadre des débats parlementaires sur l'immigration professionnelle et étudiante qui se sont tenus en avril et juin 2013 et de la réflexion relative à un projet de loi relatif au séjour des étrangers, des études sont actuellement menées s'agissant des différentes propositions émises par la mission inter-inspections relative à l'accueil des talents étrangers. Dans ce cadre, les missions de l'OFII et les outils de communication et d'informations seront adaptés en tant que de besoin pour favoriser la réussite et l'efficacité du dispositif qui sera adopté.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30963

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6830

Réponse publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 10127